

ULISSE SCIC À MISSION



Depuis le 1^{er} avril 2021

ULISSE est aujourd'hui une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable** avec deux objectifs :

- Élargir la gouvernance notamment avec les salariés et en créant un éco-système avec différents collèges de sociétaires
- Offrir la possibilité d'avoir plus de fonds propres

UNE SCIC À MISSION, UNE DES 1^{ÈRES} EN FRANCE

La SCIC ULISSE est dotée d'une raison d'être, symbole de ce nouveau modèle d'entreprise. Elle fait partie intégrante des statuts et elle a été définie entre les salariés du Groupe Economique Solidaire, la direction et les administrateurs.

Une SCIC à mission a pour objectif d'ouvrir vers de nouveaux horizons de coopérations : le monde coopératif, le monde des entreprises à mission, le multi-sociétariat.

La société à mission implique :

- Un caractère d'utilité sociale
- Étendre les principes de l'ESS
- Une raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux
- Un comité de mission (groupe de travail ouvert sur invitation et piloté par les administrateurs)

LES COLLÈGES DE SOCIÉTAIRES

Collège 1	Les associations membres du GES (ULISSE Grenoble Solidarité, ULISSE Services, ULISSE Intérim, ULISSE Energie)	35% des voix	95 parts sociales de 50€
Collège 2	Les salariés de l'ensemble du GES	17% des voix	1 part sociale de 50€
Collège 3	Les partenaires publics	12% des voix	10 parts sociales de 50€
Collège 4	Les partenaires ESS	12% des voix	2 parts sociales de 50€
Collège 5	Les entreprises	12% des voix	20 parts sociales de 50€
Collège 6	Les particuliers, soutiens, bénévoles et mécènes	12% des voix	1 part sociale de 50€

QU'EST-CE QU'ÊTRE SOCIÉTAIRE ?

Les sociétaires sont toutes les personnes physiques ou morales qui ont choisi de participer au projet coopératif en achetant une part ou plusieurs parts de l'entreprise. A ce titre, ils disposent d'une voix lors de l'assemblée générale. L'une des spécificités de la SCIC est que le sociétariat est ouvert à toutes les parties prenantes qui veulent participer à sa gestion (salariés, bénévoles, associations, collectivités locales, entreprises, ...), c'est ce qu'on appelle le multi-sociétariat.

LE MONTANT DE LA SOUSCRIPTION

Le montant de la souscription pour une entreprise est d'au minimum 20 parts de 50€ soit 1000€.

POURQUOI VOTRE ENTREPRISE DOIT DEVENIR SOCIÉTAIRE DE LA SCIC ULISSE ?

- Pour défendre la valeur travail
- Pour contribuer à une économie sociale et solidaire pour les personnes en difficulté vis à vis de l'emploi
- Pour participer à des réflexions et actions spécialisées sur l'Insertion par l'Activité Economique
- Pour aider au développement du GES/UES ULISSE
- Pour obtenir l'image d'une collectivité qui défend les valeurs de l'ESS et soutient l'IAE, en utilisant votre rôle de sociétaire dans vos communications



COMMENT FONCTIONNE LA SCIC ULISSE ?

